

ENFANCE ET FAMILLE

1.- Recherche d'une place en crèche

Le ministère des Finances et la SRIAS (section régionale interministérielle d'action sociale d'Occitanie) réservent des berceaux auprès de crèches régionales.

contact : 05 62 30 15 99 ou actionsociale.31@finances.gouv.fr

2.- Garde en horaires atypiques

La SRIAS a mis en place un dispositif permettant la garde à domicile des enfants dont les parents travaillent en horaires atypiques ou occasionnellement absents)

contact : 05 62 30 15 99 ou actionsociale.31@finances.gouv.fr

3.- Aides financières

cesu fonction publique pour la garde d'enfant de 0 à 6 ans :

www.cesu-fonctionpublique.fr ou 01 74 31 91 06.

Il permet le financement de la garde d'enfant à domicile et hors domicile

cesu Ministère des Finances pour les enfants de 6-12 ans.

Il permet de financer la garde à domicile et hors du domicile, l'accompagnement des enfants sur le trajet domicile-école, le soutien scolaire ou encore les cours à domicile

<https://cheque-domicile-pages.up.coop/clients/mefr/> ou 08 06 80 40 21

Aide financière pour une aide à domicile si vous êtes en congés de maternité avec pathologie prénatale et perte d'autonomie légère ou temporaire :

La SRIAS occitanie a mis en place une aide (CESU) pour faciliter la vie de l'agent ou du groupe familial au domicile en cas de perte d'autonomie légère ou temporaire. Cette aide permet ainsi de participer au financement de l'intervention d'un professionnel pour aider dans les tâches ménagères de la vie quotidienne : courses, préparation des repas, démarches administratives... Deux types d'aide sont possible :

- l'aide ménagère permet le maintien à domicile, en apportant l'aide nécessaire à la réalisation de tâches ménagères. Elle intervient également auprès des actifs et des familles ayant des enfants, dans la mesure où elle n'a que des tâches ménagères à effectuer.
- la technicienne de l'intervention familiale et sociale intervient quand l'agent, avec des enfants à charge, est dans l'incapacité de faire face à ses tâches familiales pour un motif d'ordre médical ou social. Elle a alors un rôle social et assure à domicile des actions ménagères, voire éducatives.

contact : actionsociale.31@finances.gouv.fr

Droits à diverses prestations familiales ou sociales

<https://mes-aides.gouv.fr/>

4.- Pour plus d'informations sur la garde d'enfants

Plus d'informations sur la garde d'enfants :

Mairie de Toulouse : <https://www.toulouse.fr/web/petite-enfance/comment-faire-garder-mon-enfant/accueil-collectif>

Ministère des Finances : guide ministériel de la parentalité : Il dresse un panorama complet des prestations offertes par tous les acteurs concernés, en mettant en exergue celles que proposent, de façon spécifique, notre ministère à leurs agents, notamment en matière de garde d'enfants, de vacances-loisirs ou de logement.

<https://monalize.alize.finances.rie.gouv.fr/files/live/sites/Alize/files/contributed/Accueil/Le%20minist%C3%A8re/L'essentiel%20de%20l'actualit%C3%A9/bro-16x24-ddep-parentalite-2022-DEF-web.pdf>

Si vous souhaitez des informations sur les dispositifs ci-dessus : actionsociale.31@finances.gouv.fr

Maj : 03.10.2022